



# Dossier IAM

## *Régime indemnitaire !*

**Communiqué**

Chers(es) Collègues !

Vous avez pu suivre les différentes pérégrinations du dossier de l'intégration des IAM chez les AAE ou chez les ITPE.

Au mois de septembre dernier, la CFDT avait dénoncé avec force au cours du CTM l'iniquité de traitement inadmissible et scandaleuse subie par les IAM intégrant le corps des ITPE quant au volet indemnitaire de leur rémunération.

Face à certaines oppositions corporatistes **la CFDT**, force de proposition, a continué avec une grande vigilance à suivre le dossier durant ces derniers mois.

L'Administration nous a entendus, et souhaite vous maintenir dans le régime « RIFSEEP » en attendant le passage de l'intégralité du corps des ITPE dans ce même régime, à court ou moyen terme.

**La CFDT considère que le niveau de rémunération des personnels d'un même corps, doit être strictement identique « à travail égal, salaire égal » peu importe l'appellation de ces primes.**

**La CFDT a saisi la SG du MTES et dénoncé cette discrimination afin d'y mettre fin. Une nouvelle fois notre action en votre faveur a payé ! Nous avons été entendus ! Vous trouverez en PJ la réponse de la Secrétaire Générale.**

***Vous pouvez compter sur vos représentants CFDT pour défendre vos intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels !***